

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGLES (A.J.L.)

p 1/3

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES SUPPORTS HABILITÉS À RECEVOIR LES A.J.L. - Exercice 2021

 I. – Formulaire de demande d'inscription <u>d'un service de presse en ligne</u> (SPEL) sur la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales

| La demande d'inscription assortie des pièces demandées doit être transmise avant le : | lundi 7 décembre 2020 |
|--|-----------------------------------|
| L'envoi peut être fait par voie dématérialisée (au format.pdf) à l'adresse électronique suivante : pref-reg. | lementation@lozere.gouv.fr |
| - Liste des départements dans lesquels l'habilitation est demandé | ee: |
| (joindre une copie des formulaires adr | essés aux autres préfectures) |
| - Raison sociale de l'entreprise éditrice : - Titre du service de presse en ligne : | |
| - Identité du directeur de la publication (NOM Prénom) : | |
| - Coordonnées de la personne en charge du dossier : | |
| - courriel : téléphone : | |
| - Adresse complète du siège social de l'entreprise éditrice : | |
| - Numéro d'inscription à la CPPAP (accompagné de l'attestation d | e la CPPAP) : |
| - Vente effective dans le département (nombre d'abonnements) ¹ | : |
| Option 1 : Justifier d'une diffusion payante par abonneme (données moyennes sur les 6 derniers mois) Option 2 : Justifier de la fréquentation du SPEL, | nt, |
| (données moyennes sur les 6 derniers mois) | |
| - Nombre de visites hebdomadaires en provenance de la région ² : | |
| Répartition du nombre de visites hebdomadaires en provenant département de la région (renseigner le tableau ci-desse hebdomadaires par département doit être égale au nombre provenance de la région)³. | ous ; la somme des visites |

^{1 -} Cette donnée doit être certifiée, aux choix de l'éditeur, soit par un organisme offrant la garantie de moyens d'investigation suffisants et notoirement reconnus comme tels, soit par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes.

^{2 -} Cette donnée doit être certifiée par un organisme offrant la garantie de moyens d'investigation suffisants et notoirement reconnus comme tels.

³ Cette répartition est effectuée sous la responsabilité de l'éditeur. Elle doit impérativement être identique dans chacun des formulaires de demande adressés à l'ensemble des préfectures des départements où l'éditeur candidate à l'habilitation.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGLES (A.J.L.)

p 2/3

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES SUPPORTS HABILITÉS À RECEVOIR LES A.J.L. - Exercice 2021

| <u>Tableau à renseigner</u> : | Titre SPEL: |
|---|--|
| | s hebdomadaires en provenance e département de la région |
| | partement doit être égale au nombre de visites rovenance de la région). |
| Nom du département (lister tous les départements de la région) | Nombre de visites hebdomadaires |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| demande d'habilitation, permettant d'app d'informations générales, judiciaires ou techr son renouvellement sur une base au moins he | couvrant a minima les 7 semaines précédant la précier le caractère substantiel du volume niques originales consacrées au département et bdomadaire. Fournir également l'adresse URL ou t l'accès est payant, un identifiant de connexion onnecter au service. |
| Fait à : | Le: |
| <u>Signature</u> du représentant légal de l'entreprise éditrice du SPEL et le cas échéant | t, |

cachet de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes :

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGLES (A.J.L.)

p 3/3

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES SUPPORTS HABILITÉS À RECEVOIR LES A.J.L. - Exercice 2021

| le. soussigné(e) (^ | OM Prénom) : |
|--|---|
| | de la publication de presse (<i>Titre du SPEL</i>) : |
| - Déclare sur l'h dispositions pré - Décret n portant s centrale - Arrêté d | onneur m'engager à publier les annonces légales conformément aux vues par la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée et ses textes d'application : ° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales ur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique |
| - Cet engagement | comprend en particulier : |
| Le respe susvisé ; | ct du prix fixé, dans chaque département, par l'arrêté du 21 décembre 2012 |
| • | ct des règles de présentation des annonces fixées par ce même arrêté du 21 e 2012 : |
| La mise sociétés | en ligne sur la base de données ACTULEGALES des annonces relatives aux et fonds de commerce, en application de l'article 1 ^{er} du décret du 28 e 2012 susvisé. |
| d'habilitation to CPPAP, changer | galement à porter à la connaissance de la préfecture du département out changement intervenant en cours d'année (numéro d'inscription à la ment de contenu éditorial, changement de siège social, rachat du titre ou le plusieurs titres, baisse importante de la diffusion ou de la fréquentation |
| • | are être informé(e) que : |
| celles de Le préfet mois. En loi n° 55- - Le fait c organism que ce so à accord | fraction aux dispositions de la loi du 4 janvier 1955 modifiée, précitée et à sarrêtés pris pour son application est punie d'une amende de 9 000 euros pourra prononcer la radiation de la liste pour une période de trois à douze cas de récidive, la radiation de la liste pourra être définitive (article 4 de la 4 du 4 janvier 1955 modifiée). e se faire délivrer indûment par une administration publique ou par une chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux pit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou er une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 mende (article 441-6 du code pénal). |
| Fait à : | Le: |
| | directeur de la publication, |

ACCUEIL DU PUBLIC: rue du faubourg Montbel, Mende Services administratifs: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30